

P630.6
Sy 72c

LE SYNDICAT

DES

CULTIVATEURS

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

CETTE SOCIÉTÉ EST CONSTITUÉE SUIVANT LES DISPOSITIONS DE
LA LOI DES STATUTS REFONDUS DE LA PROVINCE
DE QUÉBEC, CLAUSES 1755 L A 1755 U

CE SYNDICAT EST RECONNU PAR LA LOI

BUREAU : 23, RUE ST-LOUIS, QUEBEC
(EN FACE DU PALAIS DE JUSTICE)

IMPRIMERIE DU SYNDICAT DES CULTIVATEURS

1893